L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, NO. 73 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 8 FÉVRIER.

Mémoire du Conseil de Ville.

Nouvelle-Orléans, 1er février 1876.

Au Sénat et à la Chambre des représentants de la Louisiane :

Messieurs : conformément à une résolution du Conseil de ville, nous avons l'honneur de vous soumettre l'exposé suivant des affaires de la ville.

Il convient de dire que le sujet le plus important présenté à votre considération est une législation concernant la dette de la ville qui serait la plus conforme aux décrets d'une grande ville commerciale, désireuse d'agir loyalement et équitablement envers ses créanciers dans la limite de ses ressources, et d'un autre côté, nécessairement convaincue de la nécessité absolue de soulager les contribuables : l'industrie et le commerce des fardeaux qui absorbent rapidement la substance sur laquelle reposent nos espérances d'une prospérité commerciale à venir et du crédit public et particulier.

La dette publique et les dépenses publiques ont augmenté avec une effrayante rapidité depuis 1865, ainsi que le prouve l'exposé suivant. La dette consolidée et flottante le 1er janvier 1866 s'élevait à $13,388,247,56. La dette consolidée a été accrue annuellement comme suit :

1866	$469,165 44
1867	784,377 75
1868	1,632,407 91
1869	2,407,075 58
1870	2,318,226 75
1871	2,343,229 26
1872	564,656 75
1873	82,713 19
1874	482,483 71
Augmentation en bons	$9,472,922 33
Dette flottante au 31 décembre 1874	1,9.9,585 98
Dette consolidée et flottante au 31 décembre 1874	24,741,755 87

Les dépenses au comptant pendant les 9 années sus-indiquées, ont été comme suit :

1866	$4,221,576 63
1867	5,837,122 98
1868	5,677,009 78
1869	3,199,583 73
1870	5,633,483 50
1871	5,091,657 03
1872	5,413,703 36
1873	4,713,060 24
1874	3,723,250 51
	$48,885,409 74
Augmentation de la dette consolidée	9,472,922 33
Dette flottante le 31 décembre 1874	1,929,585 98
	$61,353,918 31
Dépenses totales	$54,247,923 00

Ce qui fait une moyenne annuelle de dépenses de $4,471,980,89 pour la période s'étendant du 1er janvier 1866 au 31 décembre 1874.

Quelles que soient les opinions sur les causes de cette augmentation de dette et de dépenses, le fait que la population a, pendant les neuf dernières années, payé réellement une somme presqu'égale à la moitié de la valeur totale des propriétés foncières et mobilières de cette ville, et s'est soumise à une dépense annuelle égale à un vingtième du total des valeurs imposables de la ville, explique la cause du épuisement actuel et montre les sacrifices que la population de cette communauté a faits pour remplir ses obligations, de quelque manière qu'elles eussent été brûlées.

Malgré le fait que l'intérêt sur la dette a été généralement payé régulièrement les obligations publiques de la ville ont continué à baisser au point qu'elles atteignent à peine sur le marché un tiers de leur valeur nominale, ce qui montre d'une façon concluante que les exactions excessives pour le gouvernement et l'intérêt ont été également bien funestes aux intérêts des porteurs de Bons et à ceux du peuple.

L'état comparatif suivant montre la situation de la dette en Bons, en certificats et flottante de la Nouvelle-Orléans :

	Déc. 31 1874.	Déc. 31 1875.
En Bons	$22,216,150 00	$22,109,650 00
En certificats	589,055 89	521,755 63
Flottante	1,929,585 98	1,192,338 56
	$24,741,755 87	$23,223,717 16
	Augmentation	Diminution
En Bons		$1,106,550 00
En certificats	$365,748 71	67,300 26
Flottante		737,247 42
	$365,748 71	$1,873,797 67

Ce qui indique une diminution nette sur la dette de ville depuis le 31 décembre 1874 de $1,508,048 71.

L'augmentation dans la dette en certificats en 1875 a été causée par l'augmentation des arriérés d'intérêt dûs et impayés.

Dans la diminution de la dette en Bons est comprise une somme de $613,000 de Bons des *chars*, dont le paiement a été assumé par les ferniers.

Les paiements au comptant faits par le gouvernement de la ville pour 1875, sont comme suit :

Dépenses courantes, 1875	$1,227 487 21
Intérêt, police, écoles et parc	1,313,726 22
	$2,440,776 16
Balance des bons et comptes d'intérêt, police et écoles	961,815 75
Dépenses courantes, impayées	210,030 00
Total des dépenses de l'administration de la ville	$3,612,591 91

A ce sujet il convient de dire que sans l'émission des Bons de drainage, l'administration Wiltz aurait pu présenter une réduction de la dette en Bons d'environ un million de dollars, en outre de la diminution des dépenses par la dite administration de un million de dollars par an.

Pour faire face aux exigences de notre situation financière, le plan des Bons à jouissance a été adopté par le Conseil de Ville. Par ce plan la ville peut, avec des taxes légères, racheter ses obligations en plein avec intérêt et donner un soulagement qui augmentera la valeur des propriétés et en même temps des Bons. Un premier tirage a déjà eu lieu et a donné des résultats satisfaisants. Par un seul tirage $400,000 de la dette en Bons sont liquidés et, d'ici à un an, nous pouvons liquider trois quarts de million de dollars de la dette. Le fait d'une diminution annuelle constante du principal de la dette, augmentera indubitablement la valeur des Bons, et allègement des fardeaux de la taxe tendra certainement à restaurer la prospérité de notre ville.

Nous demandons donc vous prenez ce plan sérieusement en considération, convaincus que si vous n'aidez pas au règlement des difficultés financières qui embarrassent actuellement notre ville, il en résultera un état de choses qui sera funeste à l'Etat par suite des désastres qui frapperont sa métropole commerciale.

POLICE MÉTROPOLITAINE.

Le coût de la police métropolitaine a été comme suit :

Mandats payés de	1868 à 1869	$898,037 30
" "	1869 à 1870	952,929 75
" "	1870 à 1871	818,804 30
" "	1871 à 1872	721,508 43
" "	1872 à 1873	685,034 70
" "	du 1er octobre au 31 décembre 1873	129,824 61
Assessement de	1874	582,747 33
" "	1875	599,110 53
Mandats non rentrés, évalués		84,412 46
Dépenses pour 7 années		$5,463,309 21

Ce qui fait une moyenne de $780,472 74 par an.

Une force convenable de police peut et doit être entretenue à une dépense ne dépassant pas $350,000 par an, y compris le télégraphe d'alarmes des incendies. Les dépenses ont été de près du double de ce que coûte la police à St-Louis, Chicago, Cincinnati, bien que ces villes aient une population beaucoup plus nombreuse.

Nous insistons respectueusement auprès de votre honorable corps sur l'injustice qu'il y a à placer le contrôle de cet important service dans les mains de commissaires non élus par le peuple qui est taxé pour son entretien.

Le Conseil de ville a, d'après sa Charte, le pouvoir de passer des ordonnances pour le règlement du commerce et la protection des habitants de la ville, mais il est sans pouvoir pour les mettre en vigueur, bien que la ville soit responsable des dommages résultant de la violation de la loi.

Sous le contrôle de la ville, la police serait un auxiliaire utile pour l'application de son système de revenu, et pour donner cet sentiment de sécurité pour les existences et les propriétés qu'on cherchera vainement tant que la police sera regardée comme une armée permanente et une menace pour la population qui est taxée pour cette police. La loi obligeant la ville à recevoir les mandats de la police métropolitaine pour taxes et licences a beaucoup contribué à désorganiser les finances de la ville; une quantité inconnue de ces mandats a été mise en circulation, ce qui a rendu incertaines les évaluations des recettes au comptant provenant des licences, des marchés, etc.

La ville est non seulement privée de tout contrôle sur la police et les dépenses de celle-ci, mais la loi No 16 de 1875, autorise le Bureau de police à assumer le pouvoir de percevoir la taxe de police dans le cas où la ville manque à payer la proportion mensuelle de l'assessement que le dit Bureau juge convenable de lever sur la ville.

Nous recommandons instamment à l'Assemblée générale :

1o de rendre le contrôle de la police à la ville;

2o de limiter les dépenses de la police à une somme ne dépassant pas $350,000 par an.

DRAINAGE.

La loi No. 30 de 1871 autorise la *Mississippi and Mexicon Gulf Canal Company* à creuser tous les canaux de desséchement de plus de dix pieds de largeur, à construire toutes les levées de protection, dont les dimensions sont indiquées dans la liste, et ordonne à la ville de payer la dite Compagnie à raison de cinquante *cents* la yarde cube pour les canaux et une piastre la yarde cube pour les levées de protection. La Compagnie dont il s'agit a cessé ses opérations et transféré ses pouvoirs et privilèges à M. Warner Van Norden, et, en vertu de la dite loi No. 30, il a été émis à la Compagnie ou à son successeur des bonds et mandats, comme suit :

Bons en 1er série de drainage	$1,624,000 00
Mandats de drainage	452,100 00
	$2,076,100 00

Outre de forts montants payés par le Trésor de la ville pour revêtements, etc. Aux taux que payaient les commissaires de drainage, pour des travaux semblables, avant le vote de la loi No. 30, ce qui a coûté à la ville $2,076,100 payés en ses obligations, ne lui aurait pas coûté plus de $800,000.

Les collections des taxes du desséchement en 1875, en dépit d'ordres péremptoires rendus par les tribunaux, ne s'élèvent qu'à $127,984 92; tandis que les warrants émis pendant la même année pour travaux exécutés représentent une valeur de $429,689 37. Le montant total de la taxe de desséchement non collectée, au 18 janvier 1876, était de $1,505,515 45, non compris l'intérêt. La plus grande partie de cette taxe frappe des terres marécageuses situées entre le côteau de la métairie et le lac. Si on se décidait à les vendre, dans l'état actuel des affaires, elles ne rapporteraient pas de quoi payer l'impôt.

Si la Législature ne vient pas en aide à la ville et que le successeur de la Compagnie continue les travaux aux prix stipulés par la loi, jusqu'à épuisement de la taxe du desséchement non collectée, voici quelle serait la situation pour la Nouvelle-Orléans :

Paiement à jour	$2,076,100 00
Taxes non perçues et intérêts, moins warrants non payés	1,500,000 00
Total des dépenses	$3,576,100 00

Et cela pour des travaux qui n'auraient pas coûté plus de $1,500,000, s'ils avaient été adjugés aux puchères au plus bas offrant, et qu'ils eussent été payés au comptant.

Le montant très considérable de warrants de drainage que l'on émet en ce moment excédant de beaucoup celui des taxes de drainage collectées, leur valeur doit en être déprécié, et quoique cette dépréciation soit probablement comblée par la masse énorme qui existe entre ces mains, les travaux auraient raisonnablement coûté au comptant et le prix fixé par la loi No 30, le résultat n'en reste pas moins le même pour les contribuables.

Les propriétaires seront en définitive forcés de payer les travaux trois fois leur valeur, même si le successeur de la Compagnie ne bénéficie pas de toute la différence.

La loi ordonne la construction d'une grande levée de protection le long des rives du lac, et l'entrepreneur demande qu'on lui en indique le tracé et le plan.

Un travail de cette importance n'est pas nécessaire, et si on l'entreprend dans les conditions requises par les lois actuelles et que les taxes du desséchement soient collectées de force pour les warrants qui devront être donnés en paiement cette année, le montant de l'impôt, pour ce seul objet, sera de trois quarts de 1 pour cent sur toutes les propriétés mobilières et immobilières de la ville!

Nous vous prions respectueusement de passer une loi pour placer ces travaux sous le contrôle de l'administration municipale, afin que celle-ci puisse les borner aux besoins du moment et réduire les dépenses à un chiffre raisonnable.

FRAIS DE COUR.

Voici quels ont été, pour ce chapitre, les dépenses de la ville en 1875 :

Entretien des prisonniers dans la prison de paroisse	$ 94,833 39
Frais de Cour (Cour Criminelle Supérieur et 1ère Cour de District	28,732 80
Total	$123,566 19
Cour Supérieur Criminelle, honoraires et dépenses	$17,928 37
Honoraires de greffier	21,019 47
	$38,957 84
Première Cour de District, honoraires de greffier	15,499 25
Cour de District Supérieure, frais du greffier dans les affaires de taxes	23 000 00
Dépenses des Cours Municipales	70 972 76

Toutes ces dépenses sont réglées par la loi, et nous vous prions instamment de la modifier de manière à permettre à la ville de réduire la taxe qu'elle est obligée de prélever pour les acquitter.

Le shérif criminel, à maintes reprises, donné aux Administrateurs municipaux l'assurance qu'il était tout disposé à réduire le chiffre de la dépense des prisonniers, si la Législature en venant en aide à la ville, permettait à celle-ci de payer comptant. Les charges imposées par la loi pour d'autres objets sont telles que la perception des taxes est devenue très incertaine et a amené dans les paiements des délais qui ont forcé le shérif criminel de faire des sacrifices pour se procurer les fonds nécessaires à l'entretien des prisonniers.

Le montant dû au shérif criminel, pour l'exercice de 1874, est de $50,000; il est de $50,000 pour l'exercice de 1875.

Les frais dûs au shérif civil dans les affaires de taxes ne sont pas avancés par la ville comme pour les honoraires de greffiers; ils sont réclamés aux défendeurs. Nous ne savons donc pas, à l'Hôtel de Ville, à quel chiffre ils s'élèvent. Ses honoraires réguliers sont de $1 pour chaque vente, avec une commission de deux pour cent sur la taxe et l'intérêt sur toute somme de $500 ou moins, et de 1 pour cent sur toute somme de plus de $500.

La ville est obligée de maintenir sept cours municipales ou tribunaux de police, y compris les cinquième et septième justices, à raison de $70,000 par an, alors qu'une cour ou deux suffiraient pour toutes les affaires.

La ville de Cincinnati, avec une population plus considérable que celle de la Nouvelle Orléans, se contente d'une seule cour de police qui ne lui coûte pas plus que ce que la Nile-Orléans est obligée de payer pour chacune de ses cours municipales.

ASILE DES ALIÉNÉS.

Cette institution renferme cent soixante-quinze personnes et a coûté, à la ville, l'année dernière, dix-huit mille piastres.

Bien que la Nile-Orléans acquitte près des deux tiers des frais de l'asile de Jackson, il est impossible d'y faire entrer une seule des malades de notre ville. La moitié seulement des fous de la Nile-Orléans sont d'ici. On devrait pourvoir aux besoins de ces malheureux à l'asile de Jackson ou l'Etat devrait rembourser ce que coûte leur entretien.

LA BATTURE ET LES RUES. OBSTRUCTIONS.

Depuis plusieurs années, le droit de circulation des habitants du premier district sur la Levée a été outrageusement violé par des compagnies de chemin de fer, qui ont formé au public toutes les rues (excepté la rue Julie) qui mènent à la Levée, de la rue Girod à la rue Calliope—distance de 1538 pieds. Des terrains de battures, de prix, ont servi à l'usage des chemins de fer, et les compagnies, prétendant agir en vertu de la loi, n'ont jamais accordé aucune compensation à la ville. C'est en vain que celle-ci a fait appel aux tribunaux; nous demandons aujourd'hui pour elle la protection de la loi.

L'HOPITAL DES VARIOLÉS.

L'acte No 60, de 1872, désigne l'hôpital Lutzenberg, dont le Dr Hayes est propriétaire, comme le refuge des personnes atteintes de la picote.

La ville a contesté la validité de l'acte jusqu'au 31 juin 1875, époque à laquelle la Cour Suprême l'a affirmée. La corporation dès lors, ferma son établissement et envoya les malades au Dr Hayes. En vertu de la loi, chaque malade coûte soixante-quinze cents par jour, et les moyenne de trois piastres par jour pendant vingt jours. La moyenne, quand le médecin de la ville traitait les malades,—en 1874—était de $22 pour chaque cas, bien que tous les médicaments &c., fussent payés en monnaie dépréciée de la corporation. Du 1er janvier 1875 au 30 juin 1875, chaque picoté coûtait, à l'hôpital de la ville, une moyenne de $17 75; y compris les honoraires du médecin, le loyer et les articles nécessaires.

ASSESSMENT.

La loi du 12 novembre 1875 retire à la Nile-Orléans et confie à un bureau que nomme le gouverneur, l'assessement des meubles et des immeubles pour l'impôt de la ville, ainsi que la révision des assessements.

Quoique les listes d'assessement doivent servir de base au conseil pour l'administration des finances de la ville, le conseil n'a pas le pouvoir de régler les assessements et de corriger les abus. Le contrôle devrait appartenir aux représentants du peuple qui y ont intéressé.

LES ÉCOLES PUBLIQUES.

Le public est très mécontent de l'administration des écoles publiques de la Nile-Orléans. Ce mécontentement provient de ce que beaucoup de directeurs et de professeurs ne sont pas choisis en raison de leur mérite moral ou intellectuel ce qui nuit à la valeur des institutions.

Le chiffre des dépenses indique la taxe à prélever et les dépenses ont excédé le montant qui serait nécessaire sous une administration sage.

La ville a payé, comptant, pour l'année 1875, $311,653 42, et, cependant, les certificats de professeurs se vendent, au-dessous de vingt-cinq pour cent de leur valeur.

Nous croyons que si la ville était chargée des écoles, on obtiendrait un meilleur résultat et la colère des citoyens serait apaisée; qu'une administration économique et une réduction de l'impôt amèneraient des paiements plus ponctuels. Nous exprimons l'opinion d'une grande majorité des habitants de la Nile-Orléans en disant que le contrôle devrait être confié à la ville sous l'empire de lois qui assureraient à toutes les classes les bienfaits de l'éducation.

LES IMPRESSIONS DE LA VILLE.

Les impressions du gouvernement étant un item de dépenses courantes, la ville devrait pouvoir les adjuger au plus bas enchérisseur.

En terminant ce mémoire, nous déclarons à la Législature qu'en le lui présentant nous obéissons aux sentiments qui ont engagé le Conseil à appliquer les mêmes principes d'économie à toutes les branches du gouvernement qu'il dirige.

Moins de $1,000,000 du budget des dépenses de 1876 est sous le contrôle du Conseil; le reste ($2,500,000) est sujet aux modifications que la loi pourrait justifier.

Beaucoup d'obligations converties sont dûes; la limitation qui a trait à la caisse d'amortissement est expirée, beaucoup de logements ont été rendus contre la ville et celle-ci est requise d'y satisfaire.

Pour acquitter toutes les obligations, les dépenses courantes et supporter les fardeaux que les lois imposent, il faudrait une taxe de près de 6 pour cent sur tous les meubles et immeubles de la ville.

Nous n'avons pas besoin de dire à la Législature qu'un pareil impôt dans les circonstances actuelles, est simplement intolérable et ne saurait être perçu.

Nous avons essayé d'éviter les désastres financiers, conséquences d'une législation imprudente et extravagante qui date de plusieurs années. Nous croyons que si vous ne nous accordez pas le secours que nous vous demandons, il en résultera de grands malheurs pour la Nile-Orléans.

Le secours que nous réclamons mettra la ville à même de réduire la taxe et de se gouverner sur le pied du comptant.

Nous sommes, respectueusement, &c.

E. A. BURKE,
E. PILSBURY,
J. G. BROWN,
Pour le Conseil de ville.

A vendre.

A VENDRE au chantier de bois de construction (Star Planing Mill and Lumber Yard), au coin des rues Calliope et Sempatre :

Bois pour plancher (flooring) à $17 50 les mille pieds, livré.

Planches pour plafond (ceiling) à $13 00 les mille pieds, livré.

N. W. Scantling à $13 00 les mille pieds, livré.

Conditions—Comptant.

NICHOLAS CONNELLY.

11janm—1an DMarJ.

SPECTACLES, BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra.

COMÉDIE FRANÇAISE.

Mardi 8 Février.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Pour le Bénéfice de M. JAEGER.

UN TIGRE DU BENGALE.

Vaudeville en un acte de M. Brisebarre.

LES BREBIS DE PANURGE.

Comédie en un acte par MM. Meilhac et Halévy, et le grand succès parisien

LA BOULE.

Comédie nouvelle en 4 actes.

Mercredi, 9 février,

UN TIGRE DU BENGALE,

et DALILA.

Drame en 4 actes et 5 tableaux, par Octave Feuillet.

Jeudi soir et Dimanche 13 Février.

LES DEUX ORPHELINES.

Samedi, matinée à midi.

LES BREBIS DE PANURGE

et LE GENDRE DE M. POIRIER.

Les portes s'ouvriront ce soir à 7 heures, et le spectacle commencera à 7 heures et demie.

Théâtre des Variétés.

Dernières soirées.

Tous les Soirs et le Samedi en Matinée,

Mr. JOHN T. RAYMOND,

Dans sa vivante personnification de

"COL. MULBERRY SELLERS,"

Dans le célèbre Drame américain de Mark Twain.

Nouveaux et splendides décors.

SELLERS EN MATINÉE SAMEDI.

Grande matinée mercredi, 9 février,

LES DEUX ORPHELINES.

M. de LORME, de la troupe française de l'Opéra, remplira le rôle de Picard, (avec la permission du Directeur M. Durand)

Mme Henrietta Chanfrau, le 14 février.

6fév—

Un grand Bal Paré et Masqué

Sera donné par les

Sociétés Suisses Réunies,

AU

ODD FELLOWS HALL,

Rue du Camp, vis à vis de la place Lafayette,

Le Samedi, 12 Février 1876.

—Comité d'Arrangements :—

G. Fatzer, P. Schneller, A. Gasser, E. Muller, F. Dürst, F. Salmen, H. Jollsaint, Ch. Fasta, L. Naef, J. Lüthy.

Prix des billets.....$1,50.

Les invitations de dames peuvent être obtenues de chacun des membres.

4fév—4f.

L'ARGENT

se gagne et plus vite et plus aisément en spéculant dans les actions, dans Wall street, que d'aucune autre manière. MM. Brothingham & Co., banquiers, 12 Wall street, ont payé à leurs clients, dans les trente derniers jours, au-delà de $450,000. Ils ont plus de 200 clients, qui habitent différentes parties du monde. Leur popularité vient de ce qu'ils agissent honnêtement envers leur client leur intérêts. Ils placent des sommes qui varient de $10 à $50,000 et s'occupent personnellement et avec la même attention, des petite et des forts montants. Grâce à un capital assez considérable, ils peuvent, fréquemment contrôler les taux de certaines actions, et réaliser conséquemment d'énormes gains pour leurs clients. Ils envoient gratis, un rapport hebdomadaire aux personnes qui désirent spéculer, demander le—"Pittsburgh Commercial" du 14 janvier 1876.

S'adresser à

ALEX. FROTHINGHAM & CO.,

Banquiers et courtiers, 12 Wall st., N. Y.

30janvs

Département des Finances.

Hôtel de Ville.

Nouvelle-Orléans, 5 février 1876.

LES comptes de taxes de 1875 seront prêts et livrés à dater de 10 jours. Il est accordé une réfaction (rebate) de deux et de un pour cent, sur les taxes payées jusqu'au 20 du courant, inclusivement; 2 pour cent sur tous les comptes payés jusqu'au 20 du courant, inclusivement; 1 pour cent du mois de mars—après quoi il y aura dix pour cent d'intérêt par et les frais.

EDWD. PILSBURY,
Administrateur.

6 fév—au 31 mars

Avis.

Bureau du Percepteur des Taxes d'Etat, Second District, 1201 rue du Canal, au premier.

Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1876.

AVIS est donné aux contribuables du Second District de la Nouvelle-Orléans que je suis prêt à émettre des LICENCES d'Etat pour l'année 1875 et de recevoir toutes les taxes des années 1875, 1874 et 1873.

Mon bureau sera ouvert de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

B. F. JOUBERT,
Percepteur des Taxes d'Etat, 2nd District.

30janv—1m

Avis.

Bureau du percepteur des taxes d'Etat Premier District,

No 169 de la rue Gravier, au premier.

Nile-Orléans, 28 janvier 1876.

AVIS est donné aux contribuables du Premier District de la Nile-Orléans que je suis prêt à émettre des licences d'Etat pour l'année 1876 et de recevoir toutes les taxes des années 1875, 1874 et 1873.

Mon bureau sera ouvert de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

N. C. FOLGER,
Percepteur des taxes d'Etat, Premier District.

30janv—1m

Licenses de ville, 1876,

PAYÉES A UN ESCOMPTE LIBÉRAL

H. BIER,

9.....Rue Carondelet.....9

21 jan—1m

Département des Finances.

Hotel de Ville,

Nile-Orléans, 11 janvier 1876.

LES licences de ville, pour l'année 1876, sont maintenant dûes. Le département des finances les traitera jusqu'au 29 février 1876, date après laquelle il y aura des frais.

E. PILSBURY,
Administrateur des Finances.

19 janv au29.

Département des Finances.

Hôtel de Ville,

Nile-Orléans, 22 janvier 1876.

DES propositions cachetées seront reçues, par les "Commissaires de la dette consolidée", jusqu'au 23 février, à midi, pour la vente, à la ville, de trois cent cinquante mille piastres ($350,000) de bons de la ville de la Nile-Orléans, compris les émissions à prime, et des anciennes villes de Jefferson et de Carrollton. Les enchères devront indiquer le montant, l'intérêt des dits bons et toutes les offres doivent couvrir le capital et l'intérêt.

Le droit de rejeter toutes enchères est réservé.

ED. PILSBURY,
Administrateur des Finances.

22janv—1fpsem&2fév

Taxes de desséchement.

TOUS les paiements de taxes de desséchement (drainage), à un escompte, doivent être faits par l'entremise du soussigné qui, SEUL, a le CONTROLE des mandats de desséchement. Un demande qui ne se trouve entre ses mains ne saurait conséquemment l'acheteur les taxe les plus bas.

JAMES B. GUTHRIE, agent.

5mai—1an Au No 122 de la rue Gravier.

Bureau de la Compagnie "New Orleans City Railroad," rue du Canal No. 124—Nouvelle-Orléans, 5 février 1876.—Le second versement de vingt-cinq pour cent, sur le capital actions augmenté de cette Compagnie est payable le ou avant le 15 courant.

C. C. LEWIS, Secrétaire.

5fév. jusqu'au 15fév.

Bureaux du Louisiana Equitable Life Insurance company.—AVIS—Le 11 du mois dernier, à l'assemblée (du mois de janvier,) des Directeurs de cette compagnie il a été résolu de payer, à dater du 7 du courant, conformément à la charte amendée, l'intérêt annuel de CINQ POUR CENT pour l'année 1875, sur les sommes nominales payées en plein.

WILLIAM HENDERSON,
Secrétaire.

1 fév—10 f.

Biz de la Caroline, pour plant.

QUELQUES centaines de barils de RIZ blanc de seconde année pour plant, 6c. la livre, presque pas de rouge—moins d'un pour cent, garanti—et ne vend en lots au gré des acheteurs. Il passe bien dans le moulin, trouve aisément des acheteurs et rapporte un bon prix. S'adresser à

GEO. CAMMACK,
AN No 63 de North Peters street,
Moulin à ris de Thompson. 21janv—1m

Chaussures.

Fabrique à vapeur de Chaussures à vis.

GROS ET DETAIL.

P. PAVIA,

FABRICANT de chaussures à vis en tous genres, garanties imperméables et indéviables. Mes prix sont tellement modérés que le défié, à égal matériel, la concurrence du Nord ou du Sud. Chaussures de 1ère classe depuis $3,60 par paire.

Fabrique et Magasin 153 rue Royale, près St-Pierre.

Branches, 20, rue St-Charles, près Canal.

Les ordres de la ville ainsi que ceux de la campagne sont promptement exécutés. 22nov—

L'actif et entrepreneur fabricant de bottes et de souliers,

ERNEST CABAUD,

Au No 68 de la rue Royale, Nile-Orléans.

Lse.

ANNONCE à ses amis et au public qu'afin de répondre à la demande toujours croissante de ses célèbres chaussures à vis, il a ajouté à son établissement une seconde machine perfectionnée qui vient d'arriver de Paris et surpasse tout ce qu'il y a de ce genre dans ce pays sous le rapport de la rapidité, de l'élégance et de la durée du travail; elle le met à même de remplir les ordres rapidement et à des prix modérés.

Quatres à deux en peau de chevreau, maroquin ou peau de veau.....$6,50

Guêtres unies, en maroquin ou peau de veau.....$4,50

Bottes et souliers de tous les genres aux plus bas prix possibles. L'établissement n'emploie que la peau de veau et le maroquin français de la meilleure qualité.

M. Cabaud engage le public à ne pas acheter un souilier imitation fait au nord et vendu ici pour les véritables chaussures à vis françaises. C'est tout simplement un soulier ordinaire à cheville en carton et qui est inférieur, en tout, aux souliers de l'établissement Cabaud. Un essai en convaincra le public.

1mai—1an B. CABAUD.

Dépôt du Bitter des Arabes,

73.....Rue DECATUR.....73

LES BITTERS ARABES sont supérieurs tous les autres. Ils renferment des principe qui stimulent doucement et tonifient l'estomac ils facilitent aussi la digestion. C'est un breuvage à la fois agréable et bienfaisant qui réglé et calme le système nerveux. Ce Bitter est en même temps un apéritif excellent pour les estomacs faibles et délicats, et en faisant usage on combat efficacement la dyspepsie.

VERGNOLE,
Propriétaire.

1mapt—1a

ART. CARRIÈRE. O. CARRIÈRE.
R. CARRIÈRE. CHAS. J. CARRIÈRE.

A. Carrière & Sons,

Négociants-Commissionnaires,

ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

27sept—1an

SPECTACLES, BALS, &c.

Académie de Musique

de Bidwell.

94.....rue St-Charles.....94

DIMANCHE, 6 février 1876, première apparition de l'actrice jeune et douée, de Miss RENA.

Comme CUSH, OR THE HEART OF GOLD.

Mercredi, 9 février, matinée Cash.

Jeudi, vendredi et samedi—Matilde. Le drame indien romanesque de F. G. Marsden.

HAZEL EYE.

Miss Rena.....La fille Trappeur

Vendredi, 11 fév., bénéfice de miss Rena; Samedi, 12 fév. dernière pièce de miss Rena introduite, aux deux drames fameux Buffalo Bill et Hazel Eye.

Dimanche, 13 fév. The Imperial Vedda Japanese. 6fév—

Théâtre St.-Charles.

Pour une semaine seulement,

L'éminent comédien,

Mr FELIX VINCENT,

Et la charmante comédienne,

Mlle EVA VINCENT,

A partir de DIMANCHE, 6 février,

Une série de 12 belles

VENDREDI.—Bénéfice de Félix et d'Eva Vincent.

Samedi—MATINÉE.

La semaine prochaine, les grands artistes en dialectes,

JULES KEAN et SALLY ADAMS.

6fév—

GRUNEWALD HALL.

HANS von BULOW,

(Le plus grand des Pianistes.)

Commencera une série de concerts, le

Il sera secondé par la jeune soprano favorite,

MLLE. LIZZIE CRONYN.

Le succès qu'ont obtenu ces concerts est sans exemple et en fait

LE GRAND ÉVÉNEMENT DE LA SAISON.

MERCREDI, 16 FÉV. 2e CONCERT.

VENDREDI, 18 FÉV. 3e CONCERT.

MATINÉE DE SAMEDI, 19 FÉV.

Le programme est changé à chaque concert.

PLACES RÉSERVÉES, PRIX PLACES.

Les ventes des billets commencera VENDREDI, 11 Février, au magasin de musique de Grunewald et à celui d'Ellis; où l'on peut se procurer des programmes. Von Bulow se sert des pianos Chickering. 8fév—

GYMNASE DES DAMES.

Institut calisthénique et orthédomique,

Sous la direction immédiate de

MR et Mme HARRY HAMMERSLEY.

CET établissement, qui est des plus recherchés, est ouvert au No 307 de la rue du Canal. Prix pour la saison, $15, dont la moitié d'avance. Escompte libéral pour les membres d'une même famille. Exercices les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 10 à 1 heure et de 2 à 5; les MERCREDIS et les SAMEDIS SOIR, de 7 à 9 heures.

Le gymnase des messieurs—à No 103 de la rue St-Charles—est ouvert du point du jour à 9 heures et demie du soir. 24oct—1an

Un grand bal paré et masqué,

DE POMPIERS,

SERA DONNÉ PAR

L'Orleans Steam Fire Co. No. 21,

AU GRUNEWALD HALL,

Le SAMEDI, 18 mars 1876.

ON peut avoir des invitations pour dames en s'adressant à la maison de pompe, coin des rues St-Pierre et Claiborne. Les propositions cachetées pour la location de la buvette, du restaurant, du vestiaire, &c., &c., seront reçues, à la maison de pompe, jusqu'au mardi soir, 7 mars.

23,30janv—6,13,20,27fév—5,12,16,17,18mars.

GRAND BAL ANNIVERSAIRE

DES

GARÇONS RESTAURATEURS.

Le 29e Bal Anniversaire de la Société d'Assistance Mutuelle des Garçons Restaurateurs sera donné à la

SALLE GRUNEWALD,

le 19 Février 1876.

COMITÉ D'INVITATION.

Léon Martin, Joseph Chapon, Louis Trapet,
J. B. Benson, C. B. Gilles, Andre Rudolphe
Denis Bechac.

Les cartes peuvent s'obtenir dans les principaux restaurants.

Toutes les demandes d'invitations pour Dames doivent être adressées au Comité, et pour cent d'invitations, encouragne Canal et Bourbon. Toute application pour invitation de Dame doit contenir nom, prénom et adresse. Aucune Dame ne sera admise sans cavalier.

Prix de la carte, souper inclus.....$3 00.

2janv—1DEC

Jardin de Wenger

11 et 13, RUE BOURBON 11 et 13

H. WENGER, propriétaire.

C'EST la plus vaste salle de la ville. On y trouve les meilleurs journaux Européens et américains; DEUX BELLES CHAMBRES pour familles, ayant une vue séparée. Les meilleurs vins et liqueurs. Restaurant de première classe à des prix modérés.

La célèbre BIERE MILWAUKEE (LAGER BEER) à cinq sous le verre. 13jan—1an

PAS DE RÉDUCTION,

Pas de Renvoi !

Tous les Lots

Payés en plein !

OCCASION SUPERBE

Faire Fortune.

—LA—

COMPAGNIE DE LA LOTERIE

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la

Nouvelle-Orléans,

Louisiane,

Le SAMEDI

29 AVRIL 1876,

UN GRAND TIRAGE EN OR.

Gros lot - $100,000!

Un lot à chaque six billets!

3580 LOTS,

Le tout s'élevant à plus de

UN DEMI-MILLION EN OR !

Le tirage commencera positivement à Neuf Heures du matin, SAMEDI, 29 AVRIL, 1876

A

La Nouvelle-Orléans.

Grand Concert Promenade

pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un BILLET COUPON aura droit d'ASSISTER GRATIS

VOYEZ LE PLAN !

PLAN EXTRAORDINAIRE !

20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS :

Un gros lot	$100,000
1 lot	50,000
1 lot	20,000
1 lot	10,000
2 lots de $5000	10,000
4 lots de $2500	10,000
20 lots de $1000	20,000
50 lots de $500	25,000
1200 lots de $100	120,000
2000 lots de $50	100,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 lots d'approximation de $200	20,000
100 lots d'approximation de $100	10,000
100 lots d'approximation de $75	7,500
TOTAL	
3580 lots (en or) s'élevant à	$502,500

PRIX DES BILLETS :

Billet entier	50 00
Demi-billet	25 00
Dixième de billet	5 00
Vingtième de billet	2 50

En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.

S'adresser Lock Box 692, au bureau de Poste de la Nile-Orléans.

ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES ENREGISTRÉES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.

Remarquez et souvenez-vous

Qu'au grand tirage en or,

Du 29 AVRIL 1876

TOUS LES BILLETS

—SONT—

Vendus pour des greenbacks

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés en Or.

On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi